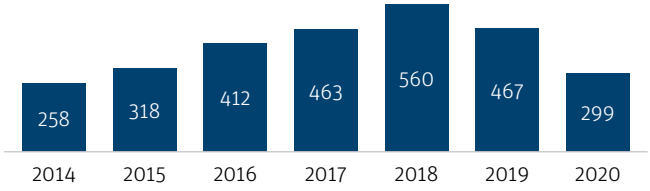
2. Trafic d'êtres humains

Les infractions pour trafic d'êtres humains (données de la police)

En 2020, 299 infractions pour trafic d'êtres humains ont été enregistrées par la police. 78% des cas se sont produits en Région flamande.

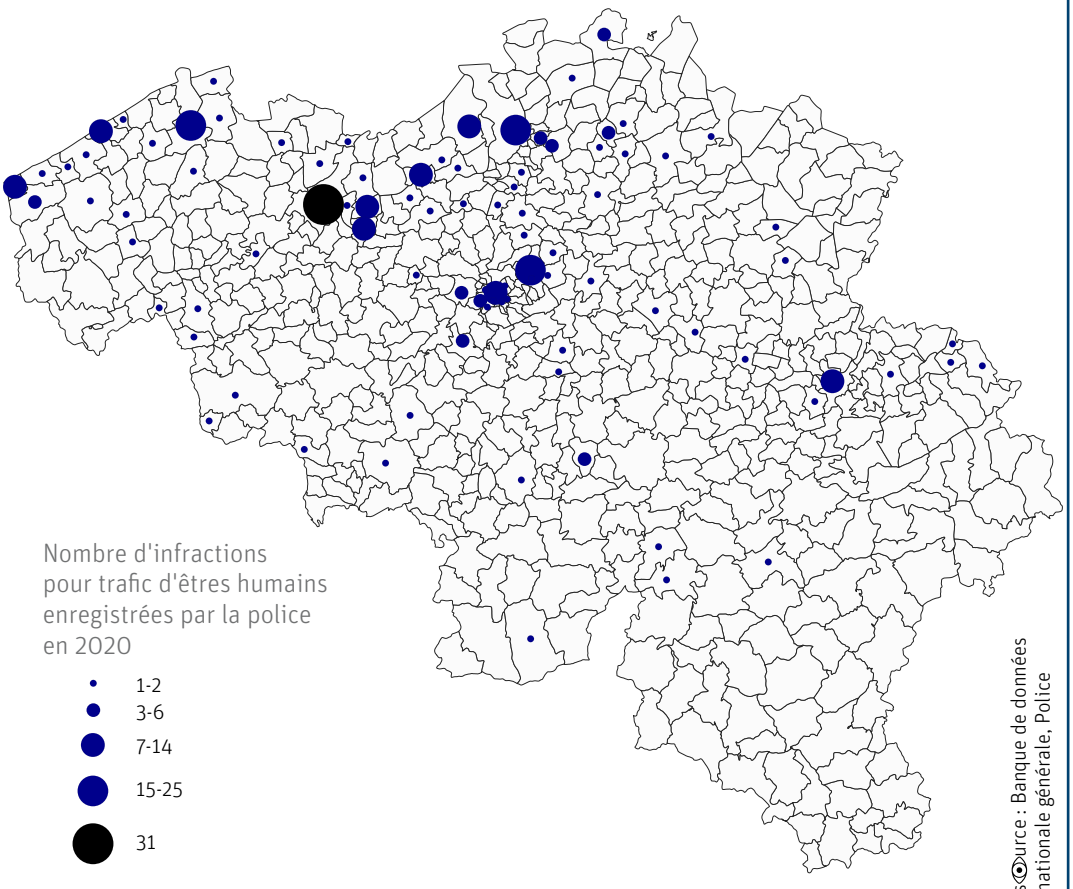
- En 2020, 78% des infractions pour trafic d'êtres humains ont été enregistrées en Région flamande, 11% en Région wallonne et 10% dans la Région de Bruxelles-Capitale.
- La province de Flandre orientale a enregistré le plus grand nombre d'infractions, soit 27% du total.
- Au niveau communal:
  - En Flandre, Gand (31) est en première position. Ensuite, Zaventem (27), où la police a enregistré la quasi-totalité des infractions sur le site de l'aéroport (25), et Bruges (19) arrivent respectivement en 2ème et 3ème position du classement.
  - En Wallonie, la commune où il y a eu le plus d'infractions est Liège (14).
  - Au sein de la Région Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles a comptabilisé 14 infractions et se place en tête des 19 communes.



Évolutions récentes :

- Depuis 2014, le nombre d'infractions enregistrées n'a cessé d'augmenter pour atteindre 560 en 2018 (soit plus du double qu'en 2014). Depuis 2019, ce chiffre a baissé et se place au même niveau qu'en 2015.
- Entre 2019 et 2020, le nombre d'infractions a surtout diminué (-60%) dans la province d'Anvers qui en comptait 139 en 2019 (et 56 en 2020).
- Les grandes différences annuelles peuvent s'expliquer notamment par les interventions policières au sein de certaines cellules criminelles qui font grimper les statistiques.

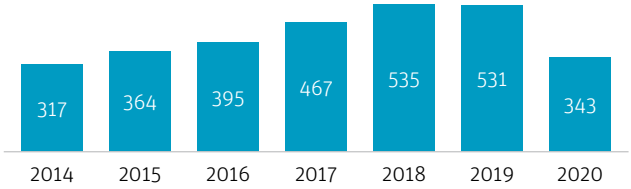
Province	Nombre d'infractions de trafic d'êtres humains
Flandre orientale	81
Anvers	56
Flandre occidentale	53
Brabant flamand	41
Région de Bruxelles-Capitale	31
Liège	14
Hainaut	11
Namur	6
Limbourg	2
Brabant wallon	2
Luxembourg	1
Inconnue	1
Total	299



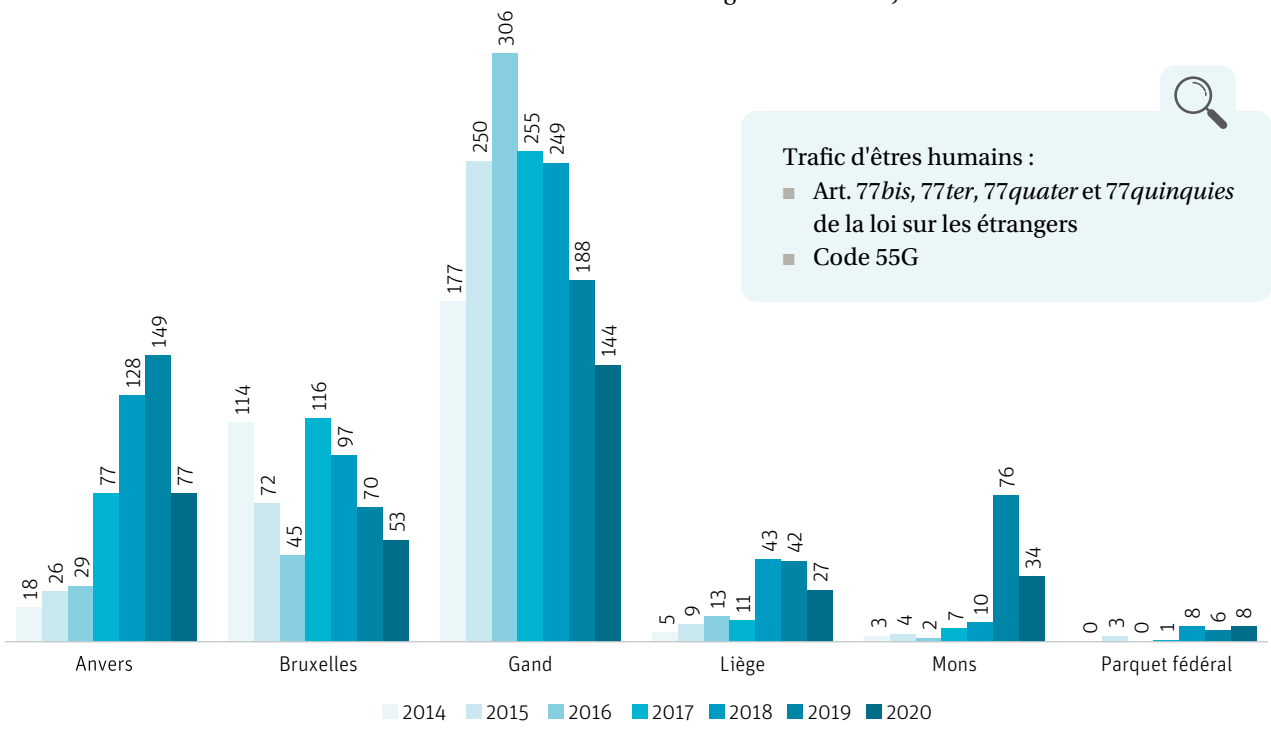
Source : Banque de données nationale générale, Police

Affaires entrées dans les parquets pour trafic d'êtres humains

En 2020, **343** affaires sont entrées dans les parquets correctionnels pour trafic d'êtres humains soit une diminution de 35% par rapport à 2019.



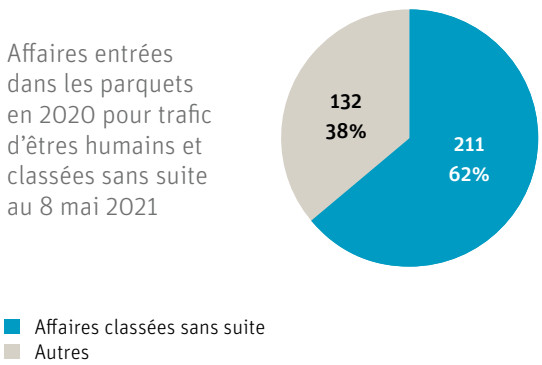
- Après une hausse continue, le nombre d'affaires entrées dans les parquets pour trafic d'êtres humains s'est stabilisé en 2018-2019. En 2020, ce chiffre a chuté et se place au même niveau qu'en 2015.
- En 2020, c'est le ressort de Gand qui a connu le plus grand nombre d'affaires de trafic d'êtres humains (avec 144 affaires, soit 42% du total), suivi par le ressort d'Anvers (avec 77 affaires).
- Comme c'était le cas entre 2018 et 2019, le nombre d'affaires entrées continue à diminuer dans pratiquement tous les ressorts sauf le parquet fédéral (où il a augmenté de 6 à 8).



Trafic d'êtres humains :
- Art. 77*bis*, 77*ter*, 77*quater* et 77*quinquies* de la loi sur les étrangers
- Code 55G

Difficulté de faire aboutir les poursuites pour trafic d'êtres humains

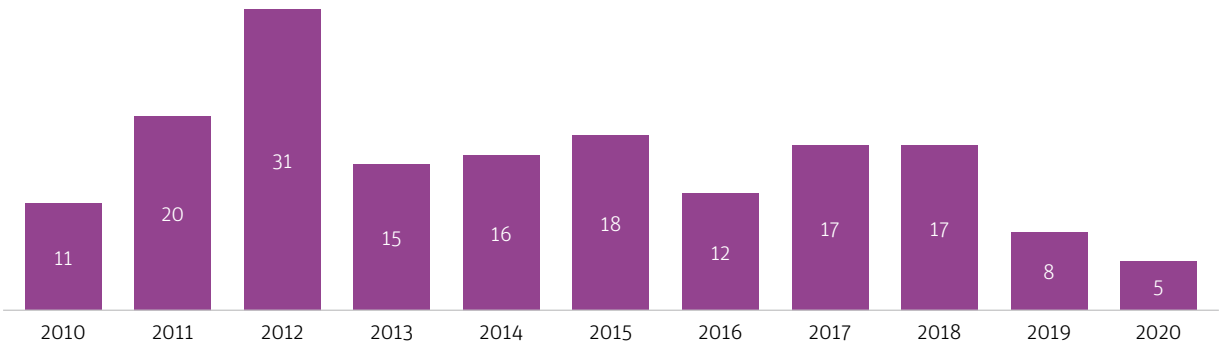
Affaires entrées dans les parquets en 2020 pour trafic d'êtres humains et classées sans suite au 8 mai 2021



- Sur les 343 affaires entrées dans les parquets en 2020 pour trafic d'êtres humains, 211 étaient classées sans suite au 8 mai 2021, soit 62%. En 2017, ce pourcentage n'était que de 40%.
- Parmi ces 211 affaires classées sans suite, 31 l'étaient pour des motifs d'opportunité et 180 pour des raisons techniques (dont 124 pour auteur(s) inconnu(s) et 46 pour charges insuffisantes).
- Plus de la moitié (59%) des affaires ont été classées sans suite car les infractions ont été commises par des auteurs qui n'ont pas pu être identifiés.

Source : Banque de données du Collège des procureurs généraux, analystes

Nouveaux accompagnements de victimes de trafic d'êtres humains entamés par les centres d'accueil spécialisés



En 2020 :

- **5** victimes de trafic aggravé ont entamé un nouvel accompagnement dans l'un des trois centres spécialisés en Belgique. Ce nombre n'a jamais été aussi peu élevé depuis 2010.
- Parmi ces victimes, on compte 4 femmes et un homme.
- Deux de ces victimes étaient des mineurs, tous deux vietnamiens.

Nationalité	Femmes		Hommes		Total
	<18	≥18	<18	≥18	
Ethiopie		1			**1**
Erythrée		2			**2**
Vietnam	1		1		**2**
Total	**1**	**3**	**1**	**0**	**5**

source : Payoke, PAG-ASA, Sürya

Condamnations pour trafic d'êtres humains (données de la justice)

En 2019, **139 condamnations définitives** ont été prononcées pour trafic d'êtres humains soit une diminution de 23% par rapport à 2018 (181 condamnations définitives).

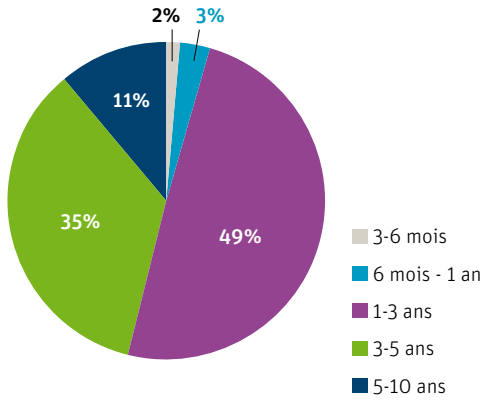
Plusieurs décisions peuvent être prises par condamnation. Le total de décisions diffère donc du nombre de condamnations. En 2019, ces condamnations ont mené à 454 décisions dont 88 avec sursis (total ou partiel). En 2019, les peines de prison prononcées (y compris avec sursis) étaient en majorité d'une durée de 1 à 3 ans (49%), suivi par celles d'une durée allant de plus de 3 ans à 5 ans (35%).

Remarques méthodologiques

- Ces chiffres présentent le nombre de condamnations définitives, celles ne pouvant plus faire l'objet de recours.
- Un certain nombre de dossiers sont encodés avec plusieurs mois de retard dans la base de données, c'est pourquoi les données de 2020 ne sont pas encore disponibles.
- Ces données correspondent à une situation arrêtée au 16 mars 2021.

Peines principales	Décisions	Avec sursis (total ou partiel)
Emprisonnement	85	43
Amende	87	45
Peine de travail	8	/
Confiscation	87	/
Interdiction des droits (art.31 du C.P.)	89	/
Autres	10	/
Total	**366**	**88**

Durée des peines de prison prononcées (avec et sans sursis)



La nationalité d'un grand nombre de condamnés en 2019 n'est pas connue (19%). Les Iraquiens (19%), les Belges (11%), les Albanais (6%) et les Congolais (4%) constituent le top 5.

Nationalités des condamnés pour trafic d'êtres humains en 2019

Nationalité	2019
Irak	27
Inconnue	26
Belgique	15
Albanie	9
RD Congo	6
Bulgarie	5
Iran	5
Soudan	5
Nigéria	4
Pays-Bas	4
Turquie	4
Inde	3
Italie	3
Chine	2
Maroc	2
Roumanie	2
Royaume-Uni	2
Somalie	2
Syrie	2
Algérie	1
Bangladesh	1
Cameroun	1
Chypre	1
Égypte	1
Espagne	1
Grèce	1
Liban	1
Macedoine	1
Pologne	1
Yougoslavie	1
Total	**139**

source : Service de la politique criminelle, SPF Justice